

AVIS D'ECHEANCE

Période du **01/07/2025** au **31/07/2025**

Votre référence locataire

à rappeler à chacun de vos contacts avec 3F

991397

Votre contrat

N° Contrat: 815296
N° Facture : 66609375

Votre contrat de location comprend
1 Appartement, 1 Parking

Adresse de location principale : B145L-1133
BATIMENT B
7 BIS RUE DE COSSIGNY
77170 BRIE COMTE ROBERT 77053

Information

(1) Cet avis d'échéance ne tient pas compte des règlements encaissés après le 23/07/2025

Montant du loyer maximum de la convention conclue avec l'Etat :
816,51 euros par mois

Le présent avis d'échéance vaut quittance pour loyer, charges et accessoires sous réserve d'encaissement total des sommes dues. Il correspond à une indemnité d'occupation si le bail est résilié, inexistant ou dénoncé.

Membre d'un assujetti unique

ASU TVA 3F

159 rue Nationale 75013 PARIS

N° de TVA intracommunautaire de l'assujetti unique : FR24920707999

N° de TVA intracommunautaire du membre : FR39784825069

Exonération de TVA sous réserve de l'application des articles 261 D, 2^e (parkings indépendants) ou 260, 2^e (locaux commerciaux/professionnels) du code général des impôts.



COMMENT REGLER ?

ADRESSEZ VOTRE CHEQUE
L'ADRESSE POSTALE CI-CONTRE

3F AL

Groupe ActionLogement

3F SEINE ET MARNE
TSA 24271
BANCTEC - Centre de traitement
77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2



TREAV00099139766609375001000000

POUR SIMPLIFIER VOS
REGLEMENTS, OPTEZ POUR :

- LE PRELEVEMENT

- LE VIREMENT

- PAYER PAR CB

(VOIR AU VERSO)

RUM: RUIC00991397000498409

ICS: FR22ZZZ411282

MME VANDAMME AURELIE
991397

1121,15 €

Ne joignez aucun autre document à votre règlement



NOUS CONTACTER

- En ligne : www.groupe3f.fr (**mon compte locataire**)
- Par téléphone : Service Clientèle 3F : 01 55 26 11 90
(lundi au vendredi de 9h00 à 18h00)
- Par courrier à votre agence : voir adresse au recto

URGENCES 3F
01 40 71 17 01

Vos 10 dernières opérations

Dates	Libellés	Débit	Crédit
03/07/2025	Prel. auto du 03/07/2025	0,00	1107,16
30/06/2025	Facture 01/06/2025-30/06/2025	1107,16	0,00
03/06/2025	Prel. auto du 03/06/2025	0,00	1121,15
31/05/2025	Facture 01/05/2025-31/05/2025	1121,15	0,00
03/05/2025	Prel. auto du 03/05/2025	0,00	842,88
30/04/2025	Facture 01/04/2025-30/04/2025	842,88	0,00
03/04/2025	Prel. auto du 03/04/2025	0,00	472,30
31/03/2025	Facture 01/03/2025-31/03/2025	472,30	0,00
03/03/2025	Prel. auto du 03/03/2025	0,00	1146,65
28/02/2025	Facture 01/02/2025-28/02/2025	1146,65	0,00

Votre solde au 03/07/2025 est de :

0,00 €



MON COMPTE LOCATAIRE



PAYER MON LOYER

➤ Pour vous connecter :

> rendez-vous sur le site www.groupe3f.fr (**mon compte locataire**)

> **1^{ère} connexion** ? L'inscription est simple et rapide :

Dans la rubrique Mon Compte Locataire, cliquez sur « activer mon compte » et suivez les étapes

➤ Vous pouvez à tout moment :

> consulter le **solde** de votre compte

> modifier vos informations personnelles

> **Payer** votre loyer par carte bleue

> télécharger un **relevé de compte**, un **avis d'échéance**

> transmettre et suivre vos **demandes** techniques et administratives

> Tout connaître sur l'**entretien de votre logement**

Prélèvement automatique : solution pratique, il garantit de payer sans retard, sans démarche, sans courrier et en toute sécurité. **Demandez nous le formulaire** pour mettre en place le prélèvement automatique.

Virement en utilisant les références bancaires suivantes
IBAN : FR76 3000 3071 5700 0005 2271 430
BIC : SOGEFRPPXXX

Carte bancaire depuis **Mon Compte Locataire**

Chèque : adressez votre chèque accompagné du talon au recto à l'adresse **TSA 24271 BANCTEC - Centre de traitement 77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2**

En cas de difficulté, le premier réflexe est de nous contacter

> Le non paiement du loyer vous expose à des poursuites graves, elles peuvent aller jusqu'à la résiliation du bail.

RESPECT DU PERSONNEL

Notre personnel, gardien, employé d'immeuble, administratif en agence ou chargé de relation clientèle au téléphone **est à votre écoute pour vous apporter le meilleur service**.

Nous vous demandons de les respecter en toutes circonstances.

Conformément aux dispositions de votre bail, toute attitude inappropriée envers notre personnel ou envers nos prestataires extérieurs fera l'objet d'un rappel immédiat au règlement et entraînera des poursuites judiciaires ou pénales pouvant aller jusqu'à la résiliation du bail.